



## Séance du Conseil municipal du mardi 9 février 2021

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	M. Patrick FISCHLER, président Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente M. Blaise BOSSON Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY Mme Alessia SCHMID	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
		<b>Procès-verbaliste</b>	M. Giovanni ERRICHELLI
<b>Excusés</b>	M. Thierry BUBLOZ Mme Ursula ZIELAZEK		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Proposition de l'Exécutif

#### Résolution

R 01-2021 P : sapeurs-pompiers : nomination du caporal Alexandre Coullery au grade de lieutenant

R 02-2021 P : sapeurs-pompiers : nomination du caporal Olivier Lauper au grade de lieutenant

R 03-2021 P : sapeurs-pompiers : démission du capitaine Daniel Menétrey

R 04-2021 P : nomination du premier-lieutenant Frédéric Schlatter à la fonction de chef de corps ad intérim

5. Proposition du Conseil municipal

#### Résolution

R 05-2021 P : Grand Conseil : projet de loi 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (membres suppléants dans les Conseils municipaux) : consultation des communes



6. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition :
  - octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement d'un million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris
7. Autres propositions de motions et de résolutions
8. Communications des commissions
9. Communication des dates des prochaines séances des commissions
10. Questions et divers

\* \* \*

Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, ouvre la séance à 20h01 et prie les personnes présentes de bien vouloir excuser l'absence de **Mme ZIELAZEK** ainsi que celle de **M. Thierry BUBLOZ**.

Il procède aussitôt après à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour.

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15.12.2020**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2020 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des membres présents (10)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

### **2.1 Aménagement des terrains Portier**

**M. FISCHLER** rapporte que consécutivement à la longue discussion au sujet des garages qui a eu lieu lors de la dernière séance du Conseil, les documents demandés ont bien été transmis par l'Exécutif. Ces pièces apportent effectivement les explications nécessaires à un débat qui devra avoir lieu.

### **2.2 Cuisines scolaires**

**M. FISCHLER** indique que pour donner suite au départ à la retraite de Madame Marianne ARBALETTAZ, titulaire du poste, un nouvel employé, Monsieur Jérémy QUARTENOUD, à qui le Conseil souhaite la bienvenue, a été engagé et est désormais en fonction.



### **2.3 Association Humanum**

**M. FISCHLER** rapporte avoir reçu un chaleureux message de remerciements adressés à la Commune, pour le geste financier de CHF 1'000.- en faveur de l'association œuvrant dans l'amélioration des conditions d'éducation des jeunes en Inde.

### **2.4 Société PIXALAB**

**M. FISCHLER** signale avoir transmis à l'Exécutif et au président de la commission ad hoc Plan directeur, les coordonnées de la société référencée en titre, qui effectue des présentations vidéo des plans de communes à l'aide de simulations et à l'appui de drones.

### **2.5 Adoption de budgets déficitaires par les communes**

**M. FISCHLER** indique que le PL 12785 a été approuvé par la Grand Conseil, sous réserve du délai référendaire de trois mois ; en substance, ce projet de loi, soutenu par l'ACG, prolonge de trois ans la faculté qu'ont les communes de présenter un budget déficitaire sans plan de retour à l'équilibre.

### **2.6 Autorisation de filmer les séances du Conseil**

**M. FISCHLER** soumet la demande toute récente adressée par un journaliste à la commune, consistant à connaître la position d'Avusy quant à la possibilité de filmer les séances de son Conseil.

**M. GANGLOFF** énonce que le règlement communal prévoit que les séances sont ouvertes au public et qu'elles peuvent être enregistrées par le secrétaire-rédacteur.

Afin d'apporter une réponse à la demande en question, **M. FISCHLER** souhaite dès lors obtenir la position des élus à ce sujet.

Consécutivement à une discussion générale où plusieurs élus formulent et commentent leurs positions et avis, **un vote de principe est proposé, à l'issue duquel la majorité (8 voix contre, 0 voix pour et 2 abstentions) refuse** d'accorder la faculté de filmer les séances du Conseil.

## **3. Communications de l'Exécutif**

### **3.1 Sablère du Cannelet SA**

**M. JEMMELY** rappelle que l'Exécutif est dans l'attente d'une réponse du TF, tandis que l'OFDT devait rendre son rapport pour la date du 25 janvier dernier. Il n'a pas manqué de relancer l'office fédéral en question, qui a répondu être en retard, en raison notamment de la crise pandémique. Un retour du TF devrait désormais être escompté dans les dix jours. La procédure pourra dès lors se poursuivre au niveau cantonal,



### **3.2 Aménagement des terrains Portier**

**M. JEMMELY** revient sur le courrier que l'Exécutif a transmis aux élus et, par mesure de rationalisation, informe qu'une séance spéciale « terrains Portier » est prévue le 22 février prochain ; séance au cours de laquelle des explications seront plus amplement fournies.

### **3.3 Covid / mesures prises par l'Exécutif**

**M. JEMMELY** signale qu'en l'absence d'un moyen concret pour cibler les éventuels besoins de toutes les entreprises communales qui seraient en difficulté face à la crise pandémique, l'Exécutif n'a aidé que celles louant des locaux communaux, en leur offrant une gratuité de loyer depuis les trois derniers mois. En ce qui concerne les aînés de la commune, un panier garni a été offert en fin d'année, d'une valeur équivalente au traditionnel repas qui n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Pour le surplus, il confirme qu'aucune demande d'aide n'est parvenue à ce jour à la mairie.

### **3.4 Route du Creux-de-Boisset**

**M. GARDI** informe qu'une partie des balises a été retirée, tandis que l'entreprise en charge des travaux ne manquera pas d'enlever les autres dès que possible. Cela étant, il a constaté que la partie en herbe continuera de subir quelques dégradations, en raison de la difficulté technique qu'ont les bus pour croiser à cet endroit sans déborder sur la banquette herbeuse. Cela étant, une solution technique sera recherchée avec l'aide des services cantonaux et ne manquera pas d'être confiée à la commission travaux.

### **3.5 Route de Grenand**

**M. GARDI** confirme que la réfection de la section de cette voirie où le revêtement s'effrite reprendra dès que les conditions météorologiques le permettront.

### **3.6 Déchetteries communales**

**M. GARDI** rapporte que le département cantonal a autorisé le dispositif de « Sézegnin 1 », de sorte que les travaux d'installation et la commande des containers pourront bientôt débiter.

### **3.7 ORPC Champagne**

**M. GARDI** constate que selon la nouvelle réglementation fédérale appliquée par le canton, les effectifs devront diminuer, alors même que la crise sanitaire en requiert, sinon davantage, au moins autant. D'autant plus que récemment 27 miliciens ont effectué une formation aux HUG, afin d'assurer des permanences liées au dépistage et à la vaccination de la Covid 19. Pour le surplus, il félicite l'ensemble des miliciens et invite



les personnes présentes à visionner le reportage à leur sujet, diffusé le 25 janvier par la RTS.

### **3.8 Festival international des droits humains**

**M. GOY** informe que l'édition du festival, qui devait normalement avoir lieu en mars 2020 et avait été reconduite pour l'année en cours, ne pourra toujours pas avoir lieu en présentiel. Dès lors, les organisateurs proposeront une version virtuelle dont les détails ne manqueront pas de suivre. En substance, il indique que 140 invitations gratuites seront disponibles pour visionner un court-métrage relatant les difficultés rencontrées et la situation de précarité vécue par un stagiaire de l'ONU à Genève.

### **3.9 Crèche d'Aire la Ville**

**M. GOY** rappelle que les inscriptions pour la crèche sont ouvertes, trois places étant réservées à la commune d'Avusy. Il invite cependant le Conseil à réfléchir d'ores et déjà à la faculté et à l'éventuelle nécessité de disposer d'une crèche communale à Avusy.

## **4. Propositions de l'Exécutif**

### **4.1 R 01-2021 P : proposition du Maire relative à la nomination du caporal Alexandre Coullery au grade de lieutenant**

Le président donne lecture de l'invite de la résolution dont le descriptif s'explique par lui-même et pour laquelle l'entrée en matière est acceptée à l'**unanimité des votants (10)**.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le mardi 9 février 2021,

**À l'UNANIMITÉ des votants (10),**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. D'approuver la proposition de nomination du caporal Alexandre Coullery au grade de lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avusy, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021.
2. D'inviter le maire à communiquer cette résolution au département de la sécurité et de l'économie.



**4.2 R 02-2021 P : proposition du Maire relative à la nomination du caporal Olivier Lauper au grade de lieutenant**

Le président donne lecture de l'invite de la résolution dont le descriptif s'explique par lui-même et pour laquelle l'entrée en matière est acceptée à l'**unanimité des votants (10)**.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le mardi 9 février 2021,

**À l'UNANIMITÉ des votants (10),**

**DÉCIDE**

1. D'approuver la proposition de nomination du caporal Olivier Lauper au grade de lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avusy, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021.
2. D'inviter le maire à communiquer cette résolution au département de la sécurité et de l'économie.

**4.3 R 03-2021 P : proposition du Maire relative à la démission du capitaine Daniel Menétrey**

Le président donne lecture de l'invite de la résolution dont le descriptif s'explique par lui-même et pour laquelle l'entrée en matière est acceptée à l'**unanimité des votants (10)**.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le mardi 9 février 2021,

**À l'UNANIMITÉ des votants (10),**

**DÉCIDE**

1. D'approuver la démission pour cause de retraite du capitaine Daniel Menétrey dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
2. D'inviter le maire à communiquer cette résolution au département de la sécurité et de l'économie.



#### **4.4 R 04-2021 P : proposition du Maire relative à la nomination du premier lieutenant Frédéric Schlatter à la fonction de chef de corps ad intérim**

Le président donne lecture de l'invite de la résolution dont le descriptif s'explique par lui-même et pour laquelle l'entrée en matière est acceptée à l'**unanimité des votants (10)**.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le mardi 9 février 2021,

**À l'UNANIMITÉ des votants (10),**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. D'approuver la proposition de nomination du premier lieutenant Frédéric Schlatter à la fonction de chef de corps ad intérim pour l'année 2022.
2. D'inviter le maire à communiquer cette résolution au département de la sécurité et de l'économie.

## **5. Proposition du Conseil municipal**

### **5.1 R 05-2021 P : proposition du Président du Conseil municipal relative au projet de loi 12584 du Grand Conseil modifiant la loi sur l'administration des communes (membres suppléants dans les Conseils municipaux)**

Le président rappelle aux élus les textes qu'il leur a transmis pour faciliter leur compréhension du sujet et dont la teneur a déjà été débattue auparavant ; il donne dès lors lecture du dispositif de la résolution et invite le Conseil à procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**unanimité des votants (10)**.

**Mme DÖRFLIGER** s'interroge sur les motifs qu'il y aurait à être défavorable à cette résolution.

**M. FISCHLER** explique que d'après l'expérience de la commune, il serait difficile d'imposer le profil en question par rapport à l'enthousiasme actuel. D'autre part, la commune d'Avusy ne formant qu'un seul groupe, seules deux personnes sont nécessaires à cette fonction. Le projet de loi en question s'avère dès lors être plus une contrainte qu'une nécessité.

Une discussion générale s'engage au sujet des avantages et inconvénients à l'acceptation du projet de loi du Grand Conseil, où divers élus placent et commentent leurs positions, interprétations et avis.



Sur proposition de son Président, le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le mardi 9 février 2021,

**Par 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (10),**

**DÉCLARE**

1. Être défavorable au principe de la suppléance des membres du Conseil municipal.
2. Être défavorable au projet de loi 12584 du Grand Conseil.
3. Inviter le Président du Conseil municipal à communiquer cette résolution au secrétariat général du Grand Conseil.

## **6. Décision des communes genevoises sujette à opposition**

Le président donne lecture de l'invite de la décision et en résume la proposition d'octroi qui, en substance, attribue une subvention de fonctionnement de Fr. 1'000'000.- en faveur du dispositif d'urgence sociale de la Ville de Genève.

Aucune question ou remarque n'étant soulevée,

Sur proposition du président du Conseil, le Conseil municipal réuni en séance ordinaire le 9 février 2021,

**Par 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (10),**

**ACCEPTÉ**

1. La décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises octroyant en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, une subvention de fonctionnement d'un million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris.

## **7. Autres propositions de motions et de résolutions**

Néant



## 8. Communications des commissions

### 8.1 Commission environnement

Mme **SCHMID** annonce que dans le cadre des activités que s'est fixée la commission pour l'année 2021, il a été retenu l'organisation d'un événement axé autour du tri et de la gestion des déchets. La commission a retenu une proposition de l'association ZERO WASTE, proposant des conférences en distanciel, dont deux ateliers ont été retenus. L'un est axé autour d'aliments et boissons, l'autre autour de maquillage et cosmétique. Ces ateliers auraient lieu en avril et en octobre 2021, tandis que leurs coûts sont prévus au budget 2021.

**M. JEMMELY** intervient pour rappeler le fonctionnement des commissions : les projets proposés doivent, en principe, être présentés par l'instrument de motion ; les commissions ne peuvent pas se mandater elles-mêmes sans l'aval du Conseil, afin que chaque élu (ou groupe d'élus) puisse en apprécier et discuter la proposition.

**M. GANGLOFF** précise qu'une motion a principalement pour fonction de mettre l'Exécutif « en mouvement », pour agir dans un domaine placé hors de la compétence du Conseil ; une motion déposée en bonne et due forme permet également de rendre son issue publique.

Consécutivement à une discussion générale, le président du Conseil propose, exceptionnellement et par mesure de rationalisation, de considérer la proposition en question comme motion « déposée sur le siège », ce qui est accepté à l'unanimité (10) des votants.

Il est dès lors procédé au vote, à l'issue duquel **la proposition est acceptée à l'unanimité (10) des votants.**

### 8.2 Commission économie et agriculture

**M. FISCHLER** indique que les rencontres prévues dans le cadre « d'Avusy pratique » ne manqueront pas d'être organisées ces prochains jours.

### 8.3 Commission aménagement et travaux

**M. MENETREY** confirme que la commission ne manquera pas de se réunir prochainement, afin de donner suite aux éventuels retours liés au dossier « 30 km/h. ».

### 8.4 Commission plan directeur

**M. HUTIN** annonce qu'une réunion a eu lieu le 25 janvier dernier en présence du bureau MAYOR, afin de soulever les toutes dernières questions liées à l'environnement et à l'espace rural, ceci avant finalisation du projet. Pour le surplus, le dossier est désormais placé sous le suivi des services de l'urbanisme cantonal.



## 9. Communication des dates des prochaines séances de commissions

- Commission environnement : 24 février 2021 à 20h00
- Commission sociale : 11 février 2021 à 18h30
- Commission aménagement et travaux : 8 mars 2021 à 18h30
- Commission ad hoc terrains Portier : 22 février 2021 à 18h30

## 10. Questions et divers

**10.1 M. GARDI** rapporte des doléances liées aux nuisances sonores occasionnées par la mise en service de la PAC à l'endroit de l'immeuble d'Avusy ; la paroi phonique prévue autour de l'appareil rencontrant des retards dans sa fabrication, elle ne sera apposée que le 4 ou 5 mars 2021, sauf imprévu.

**10.2 M. GOY** indique vouloir attendre des temps plus adéquats pour proposer un moment de convivialité à l'occasion de la naissance de sa deuxième petite fille.

**10.3 Mme DÖRFLIGER** demande si la commune organise une cérémonie officielle à l'endroit de ses citoyens les plus méritants, que ce soit dans des démonstrations sportives de haut niveau ou tout simplement dans leur implication civique de tous les jours.

**M. JEMMELY** confirme que c'est le cas, tout en invitant les élus à en transmettre les propositions à l'Exécutif pour l'organisation d'une soirée des « mérites ».

**10.4 M. HUTIN** rapporte une situation déplorable sur la route située à l'endroit des terrains Portier, utilisés par l'association qui les occupe. Il revient également sur l'emploi de la parcelle déjà invoquée au précédent PV, où des déchets hétéroclites, potentiellement dangereux et nuisibles à l'environnement s'y accumulent sans gêne. **M. JEMMELY** confirme que l'Exécutif ne manquera pas de reprendre ces deux dossiers.

**10.5 M. FISCHLER** tient également à déplorer la situation inesthétique à l'endroit des terrains Portier.

Sans transition et après avoir consulté brièvement le règlement du Conseil municipal, il confirme qu'à teneur de l'article 22, si le public est autorisé à assister aux séances du Conseil (tout en gardant le silence et en évitant les marques d'approbation ou de désapprobation), il ne lui est pas permis de filmer ou de prendre des photographies.



---

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,**

**Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 43.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**